



**2017.RRGR.384**

**Motion 149-2017 de Meuron (Les Verts)**

***Sages-femmes : réduction des coûts de  
santé grâce à une offre professionnelle de  
conseil et de suivi en deux langues pour  
tout le canton***

**Adoption sous forme de postulat**

**Rapport du Conseil-exécutif  
au Grand Conseil**

|                              |                                                                  |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Etat au :                    | 28 octobre 2019                                                  |
| N° d'affaire :               | 2018.GEF.842                                                     |
| Date de la<br>séance du CE : | 13 novembre 2019                                                 |
| Direction :                  | Direction de la santé<br>publique et de la<br>prévoyance sociale |
| Classification :             | Non classifié                                                    |

## Table des matières

|                                                                                                                                                                                                                                                                   |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Synthèse .....</b>                                                                                                                                                                                                                                          | <b>5</b>  |
| <b>2. Rappel.....</b>                                                                                                                                                                                                                                             | <b>7</b>  |
| 2.1 Motion de Meuron.....                                                                                                                                                                                                                                         | 7         |
| 2.2 Réponse du Conseil-exécutif.....                                                                                                                                                                                                                              | 7         |
| 2.3 Traitement au Grand Conseil.....                                                                                                                                                                                                                              | 8         |
| 2.4 Contexte .....                                                                                                                                                                                                                                                | 8         |
| <b>3. Situation dans le canton de Berne .....</b>                                                                                                                                                                                                                 | <b>8</b>  |
| 3.1 Naissances vivantes et suivi post-partum .....                                                                                                                                                                                                                | 9         |
| 3.2 Offre proposée par le passé .....                                                                                                                                                                                                                             | 9         |
| 3.3 Offres actuelles.....                                                                                                                                                                                                                                         | 10        |
| 3.3.1 Section Berne de la FSSF.....                                                                                                                                                                                                                               | 10        |
| 3.3.2 Association « HebammenRuf ».....                                                                                                                                                                                                                            | 10        |
| 3.3.3 Services de mise en relation dans le cadre du post-partum .....                                                                                                                                                                                             | 11        |
| 3.3.4 Services de conseil .....                                                                                                                                                                                                                                   | 13        |
| 3.3.5 Soutien financier du canton de Berne .....                                                                                                                                                                                                                  | 15        |
| 3.4 Evaluation des besoins dans le canton de Berne.....                                                                                                                                                                                                           | 16        |
| 3.4.1 Maternités .....                                                                                                                                                                                                                                            | 16        |
| 3.4.2 Sages-femmes indépendantes.....                                                                                                                                                                                                                             | 16        |
| 3.4.3 Accouchées .....                                                                                                                                                                                                                                            | 17        |
| <b>4. Situation dans les autres cantons .....</b>                                                                                                                                                                                                                 | <b>17</b> |
| <b>5. Elargissement potentiel à un service téléphonique disponible 24 heures sur 24 et à d'autres offres de conseil .....</b>                                                                                                                                     | <b>21</b> |
| <b>6. Conclusion.....</b>                                                                                                                                                                                                                                         | <b>21</b> |
| <b>7. Considérations du Conseil-exécutif.....</b>                                                                                                                                                                                                                 | <b>22</b> |
| <b>8. Proposition au Grand Conseil.....</b>                                                                                                                                                                                                                       | <b>23</b> |
| <b>9. Annexe .....</b>                                                                                                                                                                                                                                            | <b>24</b> |
| 9.1 Situation dans les autres cantons (état au mois de juin 2019) .....                                                                                                                                                                                           | 24        |
| 9.1.1 Mise en relation.....                                                                                                                                                                                                                                       | 24        |
| 9.1.2 Conseil.....                                                                                                                                                                                                                                                | 28        |
| <b>10. Documents complémentaires .....</b>                                                                                                                                                                                                                        | <b>29</b> |
| 10.1 Document complémentaire 1 : Motion 149-2017 de Meuron <i>Sages-femmes : réduction des coûts de santé grâce à une offre professionnelle de conseil et de suivi en deux langues pour tout le canton</i> et réponse du Conseil-exécutif du 18 octobre 2017..... | 29        |
| 10.2 Document complémentaire 2 : Procès-verbal des délibérations du Grand Conseil du 24 janvier 2018 concernant l'intervention parlementaire M149-2017.....                                                                                                       | 29        |

|      |                                                                                                                                                             |    |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 10.3 | Document complémentaire 3 : Motion 205-2015 Fuchs <i>Faire connaître l'accouchement confidentiel</i> et réponse du Conseil-exécutif du 17 février 2016..... | 29 |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|

## **Abréviations**

|       |                                                                                                                                                                                                                              |
|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AOS   | Assurance obligatoire des soins                                                                                                                                                                                              |
| CP    | Centre de puériculture                                                                                                                                                                                                       |
| CP BE | Centre de puériculture du canton de Berne                                                                                                                                                                                    |
| FSSF  | Fédération suisse des sages-femmes                                                                                                                                                                                           |
| INS   | Direction de l'instruction publique du canton de Berne                                                                                                                                                                       |
| LAMal | Loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (RS 832.10)                                                                                                                                                             |
| LSP   | Loi du 2 décembre 1984 sur la santé publique (RSB 811.01)                                                                                                                                                                    |
| OMC   | Office du médecin cantonal du canton de Berne                                                                                                                                                                                |
| OPAS  | Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur du 29 septembre 1995 sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie (ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins ; RS 832.112.31) |
| OSP   | Ordonnance du 24 octobre 2001 sur les activités professionnelles dans le secteur sanitaire (ordonnance sur la santé publique ; RSB 811.111)                                                                                  |
| SAP   | Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne                                                                                                                                                |

## 1. Synthèse

En offrant aux (futurs) parents informations, conseils et encadrement adéquats, les sages-femmes et hommes sages-femmes<sup>1</sup> ainsi que les infirmières et infirmiers spécialisés contribuent de manière déterminante à la promotion de la santé et à la couverture en soins de la mère et de l'enfant. Un tel service est d'autant plus crucial que la durée d'hospitalisation suite à un accouchement par voie basse ou par césarienne est de plus en plus courte. Dans ces conditions, il est essentiel d'organiser rapidement le suivi post-partum, l'objectif étant que les parents puissent se référer en toute confiance à une personne compétente.

Par l'adoption sous forme de postulat de la motion *Sages-femmes : réduction des coûts de santé grâce à une offre professionnelle de conseil et de suivi en deux langues pour tout le canton*, le Grand Conseil a chargé le Conseil-exécutif d'examiner dans quelle mesure il était nécessaire de mettre en place pour les (futurs) parents un service téléphonique à bas seuil assuré par des sages-femmes. Il en a résulté une étude menée par l'Office du médecin cantonal (OMC), dont les conclusions présentées dans le présent rapport sont le fruit de discussions et d'échanges avec la présidence de la section Berne de la Fédération suisse des sages-femmes (FSSF) et avec l'association « HebammenRuf ».

Il ressort de l'étude les points suivants :

- Dans le canton de Berne, 83 pour cent de toutes les femmes qui viennent d'accoucher (ci-après accouchées) sont d'ores et déjà prises en charge par une sage-femme indépendante, la moyenne nationale étant de 94 pour cent. En d'autres termes, les **points 1 et 2a de la motion** sont aujourd'hui déjà largement satisfaits.
- Il existe au niveau cantonal tout un éventail de services de conseil à l'intention des (futurs) parents et des accouchées. La recherche d'une sage-femme peut également s'effectuer par le biais d'un certain nombre d'organismes régionaux ainsi que par la plateforme en ligne de la FSSF (voir point 3.3).
- D'une manière générale, les possibilités de suivi post-partum assuré par les sages-femmes indépendantes et les infirmières et infirmiers spécialisés sont globalement connues. Les gynécologues et autres professionnels des hôpitaux dotés d'une maternité relaient l'information et transmettent les coordonnées en leur possession. Or, les données sont encore insuffisamment regroupées, ce qui complique la recherche. La création d'un registre exhaustif, convivial et couvrant l'ensemble du territoire constitue dès lors une solution. Ce registre devrait être facilement consultable via les moyens informatiques modernes et, idéalement, permettre automatiquement une mise en relation avec les personnes qui y sont répertoriées. Il conviendrait ainsi de mettre sur pied un système en ligne recensant toutes les sages-femmes indépendantes ainsi que les infirmières et infirmiers spécialisés du canton de Berne et précisant les prestations qu'ils proposent, leur disponibilité, leur rayon d'intervention et les langues qu'ils pratiquent (voir point 3.3.3 et chapitre 6).
- Une fois le suivi post-partum organisé, les parents disposent d'une personne de confiance en mesure de les conseiller et de les encadrer avec compétence, ce qui rend superflu tout autre service téléphonique. Il n'en reste pas moins que la FSSF doit, au plan national, faire en sorte de clarifier la question du financement des prestations de conseil par téléphone, WhatsApp, SMS et courriel dont s'acquittent les sages-femmes indépendantes et qui ne figurent pas dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)<sup>2</sup>.
- Dans le cadre de la réorganisation et de la professionnalisation de la section Berne de la FSSF, il convient d'étendre les fonctionnalités de la plateforme FSSF de recherche en ligne d'une sage-femme. Prévu par la loi, le service des urgences assuré par des sages-femmes doit être instauré pour l'ensemble du territoire. Il incombe par ailleurs à

<sup>1</sup> Par souci de simplification, seul sera utilisé ci-après le terme « sage-femme ».

<sup>2</sup> RS 832.10

la section Berne de la FSSF d'opter pour un registre adéquat, d'en définir les fonctionnalités et d'en assurer le financement, en particulier si seuls les membres de la FSSF y sont répertoriés. Un tel registre faciliterait grandement la recherche et permettrait de prendre rapidement contact avec la personne trouvée. Une organisation de la période post-partum pourrait ainsi intervenir très en amont et pratiquement toutes les accouchées bénéficieraient de la part d'un-e professionnel-le des informations, des conseils et du suivi nécessaires.

- Pour ce qui est de la promotion de la santé dès la petite enfance, les familles disposent aujourd'hui déjà des services à bas seuil requis. Il incombe aux sages-femmes de clarifier, de leur propre initiative, le rôle qui est le leur dans ce contexte (**point 2b de la motion**) aux côtés du Centre de puériculture du canton de Berne (CP BE), des pédiatres ainsi que d'autres acteurs (voir point 3.3.1).
- Les sages-femmes assurent la transition sans faille entre suivi post-partum et prestations de promotion de la santé dès la petite enfance proposées par le CP BE (**point 2c de la motion**) en informant les accouchées dont elles s'occupent des activités de celui-ci. D'ailleurs, elles collaborent d'ores et déjà avec lui. L'Etat n'est pas tenu de définir dans quelle mesure des sages-femmes doivent être intégrées au CP BE, cette question pouvant être discutée et mise en œuvre par les acteurs concernés.
- Tant les investigations au niveau cantonal que l'expérience d'autres cantons révèlent qu'un nouveau service de conseil téléphonique 24 heures sur 24 (**point 3 de la motion**) ne répond pas à un besoin (voir point 0 et tableau 1).

Conclusion : il n'est pas nécessaire pour le canton de Berne de faire en sorte que soit mis sur pied un nouveau service de conseil et de suivi par des sages-femmes.

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du présent rapport et de classer la motion 149-2017 adoptée sous forme de postulat.

## 2. Rappel

### 2.1 Motion de Meuron

La motion *Sages-femmes : réduction des coûts de santé grâce à une offre professionnelle de conseil et de suivi en deux langues pour tout le canton* (voir document complémentaire 1) a été déposée le 13 juin 2017 par les motionnaires de Meuron (Thoune, Les Verts), Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC), Schnegg (Lyss, PEV), Schindler (Berne, PS) et Freudiger (Langenthal, UDC).

Cette motion chargeait le Conseil-exécutif

1. de veiller à ce que les futurs parents, en particulier les femmes enceintes, aient suffisamment accès à une offre d'information et de conseil compétente pendant la grossesse, à la naissance et durant les huit premières semaines de vie du nouveau-né ;
2. de créer les conditions nécessaires sous forme d'un service de suivi et de conseil téléphonique à bas seuil pour les parents et les spécialistes, de manière à
  - a. proposer une offre de conseil et d'encadrement aux parents à même de réduire les coûts ;
  - b. améliorer la chaîne de soins dans la promotion de la santé dès la petite enfance ;
  - c. assurer une transition sans faille vers les centres de puériculture établis ;
3. d'examiner dans quelle mesure il faudrait assurer un tel service de conseil téléphonique 24 heures sur 24, pour qu'il puisse répondre également à d'autres besoins, par exemple dans le cadre d'un « accouchement confidentiel ».

Les motionnaires notaient que la courte durée d'hospitalisation des femmes accouchant par voie basse ou par césarienne rendait d'autant plus important le suivi ambulatoire post-partum, celui-ci contribuant à éviter ou à déceler précocement complications et risques pour la mère et l'enfant, mais aussi à prévenir les réhospitalisations onéreuses. Ils faisaient remarquer que le suivi post-partum n'était pas systématiquement organisé par les parents avant l'entrée à la maternité et que les deux centres téléphoniques existants gérés de manière bénévole, à savoir le réseau de sages-femmes de la région Mittelland/pied du Jura et la centrale des sages-femmes pour le canton de Berne, n'assureraient leur activité que jusqu'à la fin 2017.

### 2.2 Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif a recommandé de rejeter la motion, constatant dans sa réponse du 18 octobre 2017 qu'un éventail de prestations de conseil et de suivi existait d'ores et déjà dans le canton de Berne et que les sages-femmes indépendantes assuraient 83 pour cent des suivis post-partum. Il ajoutait que parallèlement aux centres de puériculture (CP), au numéro d'appel d'urgence destiné aux parents et aux permanences – dont disposent les hôpitaux cantonaux dotés d'une maternité – permettant de joindre une sage-femme de garde 24 heures sur 24, il existait le réseau de sages-femmes de la région Mittelland/pied du Jura et la centrale des sages-femmes pour le canton de Berne. Tout en saluant la démarche des sages-femmes indépendantes désireuses de mettre sur pied dans le cadre de l'association « Hebammenruf » un service de suivi et de conseil téléphonique et de coordonner les diverses offres disponibles dans le canton, il insistait sur le fait qu'il convenait, avant de lancer le nouveau projet, d'en clarifier la teneur et de préciser les responsabilités et les qualifications requises des professionnel-le-s concerné-e-s. Enfin, il observait que le financement dans le domaine ambulatoire ne relevait pas de la responsabilité du canton et que par conséquent, un tel service devait être financé par les assureurs, les cotisations des membres et des taxes susceptibles de couvrir les frais.

## 2.3 Traitement au Grand Conseil

La motion a été adoptée par le Grand Conseil sous forme de postulat le 24 janvier 2018 (lors de la session de novembre 2017, qui avait été prolongée).

## 2.4 Contexte

Les premières semaines de vie sont décisives non seulement pour le développement et la santé du nouveau-né, mais aussi pour le lien parents-enfant. Or, en Suisse comme dans de nombreux pays industrialisés, la durée d'hospitalisation suite à un accouchement par voie basse ou par césarienne s'est raccourcie<sup>3</sup>. Il en résulte un transfert des soins post-partum de la mère et du nouveau-né du domaine hospitalier au domaine extrahospitalier<sup>4</sup>. Le rôle des sages-femmes exerçant dans le secteur ambulatoire s'en trouve ainsi renforcé. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que dans le canton de Berne comme dans le reste de la Suisse, le suivi ambulatoire post-partum constitue l'essentiel des activités des sages-femmes indépendantes<sup>5</sup>.

La prise en charge des coûts imputables au suivi post-partum effectué par une sage-femme ou une organisation de sages-femmes est réglé à l'article 16, alinéa 1, lettre c de l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur du 29 septembre 1995 sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie (ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins, OPAS)<sup>6</sup>. Cet article spécifie que l'assurance obligatoire des soins (AOS) prend en charge, dans les 56 jours suivant la naissance, seize visites à domicile en cas de naissance prématurée, de naissance multiple, de premier enfant ou de césarienne, ce nombre étant fixé à dix dans tous les autres cas. Durant les dix jours suivant la naissance, la sage-femme ou l'organisation de sages-femmes peut, en plus de ces visites à domicile, effectuer au maximum cinq fois une deuxième visite le même jour à la charge de AOS. Les visites à domicile supplémentaires effectuées dans les 56 jours ainsi que celles intervenant au-delà ne sont remboursées que sur prescription médicale. En vertu de l'article 15 OPAS, trois séances de conseils en cas d'allaitement sont à la charge de l'AOS lorsqu'elles sont prodiguées par une sage-femme, par une organisation de sages-femmes ou par une infirmière ou un infirmier ayant suivi une formation spécifique dans ce domaine. Selon l'article 14 de cette même ordonnance, l'AOS s'acquitte d'une contribution de 150 francs pour un cours de préparation à l'accouchement ou un entretien de conseil en vue de la naissance assuré par une sage-femme.

Conformément à l'art. 30 de la loi du 2 décembre 1984 sur la santé publique (LSP)<sup>7</sup>, les sages-femmes titulaires d'une autorisation d'exercer dans le canton de Berne sont tenues de participer à un service des urgences, dont elles assurent elles-mêmes l'organisation ou la confient aux associations professionnelles. Les articles 25 et 26 de l'ordonnance du 24 octobre 2001 sur les activités professionnelles dans le secteur sanitaire (ordonnance sur la santé publique, OSP)<sup>8</sup> règlent quant à eux l'activité et les conditions d'octroi de l'autorisation d'exercer.

## 3. Situation dans le canton de Berne

Parallèlement aux entretiens avec les sages-femmes, l'OMC de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) a réalisé, de l'automne 2018 à janvier 2019, une

<sup>3</sup> Petrou S., Boulvain M., Simon J., Maricot P., Borst F., Perneger T., Irion O. « Home-based care after a shortened hospital stay versus hospital-based care postpartum: an economic evaluation ». *BJOG*. Août 2004 ;111(8) : 800-6

<sup>4</sup> Zemp E, Signorelli A, Kurth E, Reich O. « Does Coordinated Postpartum Care Influence Costs? » *International Journal of Integrated Care*. 2017 ; 17(1) : 7. doi:10.5334/ijic.2487

<sup>5</sup> Erdin Rebekka, Grylka-Bäschlin Susanne, Schmid Monika, Pehlke-Milde Jessica. Recensement des activités des sages-femmes indépendantes de Suisse. Rapport sur le recensement 2016

<sup>6</sup> RS 832.112.31

<sup>7</sup> RSB 811.01

<sup>8</sup> RSB 811.111

enquête en ligne auprès des neuf hôpitaux bernois dotés d'une maternité afin d'avoir une vue d'ensemble de la situation dans le canton. Le questionnaire, qui s'adressait aux spécialistes concerné-e-s par l'encadrement des futurs parents, visait à recueillir des informations sur la mise en relation entre accouchées et sages-femmes ainsi que sur les services téléphoniques de conseil post-partum dans les maternités. A deux reprises au moins, les médecins-chef-fe-s de gynécologie ont été invité-e-s à y répondre et à le transmettre aux sages-femmes responsables. Cinq des neuf hôpitaux contactés ont participé à l'enquête. Pour trois d'entre eux, les réponses ont été fournies par le ou la médecin-chef-fe de gynécologie ainsi que par la sage-femme responsable de la maternité. Dans les deux autres, seul-e la ou le médecin-chef-fe de gynécologie a retourné le questionnaire. Au total, huit spécialistes ont donc pris part à l'enquête. Les résultats sont présentés aux points 3.3.3, 0 et 3.4.1.

### 3.1 Naissances vivantes et suivi post-partum

En 2018, le canton de Berne a enregistré 10 145 naissances vivantes, soit une hausse de 15 pour cent par rapport à l'année 2005<sup>9</sup>. L'augmentation était de 17 pour cent à l'échelon national pour la période considérée<sup>10</sup>. Dans le même temps, le nombre de sages-femmes indépendantes a plus que doublé en Suisse de 2005 à 2016, passant de 618 à 1389<sup>11</sup>. Proportionnellement très importante, cette croissance peut s'expliquer selon le cas par des besoins accrus et permet d'assurer une bonne couverture de ceux-ci. La durée d'hospitalisation écourtée et par là même le transfert vers l'ambulatoire du suivi post-partum<sup>12</sup>, mais aussi la prolongation de celui-ci de dix à cinquante-six jours après la naissance (modification de l'OPAS du 15 juillet 2015)<sup>13</sup> font que la demande en sages-femmes indépendantes a augmenté en Suisse. A cela s'ajoute que bon nombre de celles-ci exercent à temps partiel. A noter cependant que la modification susmentionnée de l'OPAS n'a pas entraîné de hausse du nombre de visites à domicile et de deuxième visites remboursées par l'AOS (voir point 2.4). Selon les indications de la section Berne de la FSSF, on compte actuellement 314 sages-femmes indépendantes<sup>14</sup> en activité dans le canton de Berne. Il ressort des données les plus récentes à disposition<sup>15</sup> qu'en 2015, 8370 suivis post-partum ont été assurés par des indépendantes, ce qui correspond à 83 pour cent de l'ensemble des cas, mais à 11 pour cent de moins que la moyenne suisse, qui atteint 94 pour cent. Par ailleurs, tout juste 30 pour cent des grossesses et 7 pour cent des accouchements sont encadrés par des sages-femmes indépendantes, ce qui est très inférieur au taux de suivi post-partum.

On ne peut toutefois pas parler de discontinuité du suivi puisque, la plupart du temps, l'accompagnement de la grossesse, de l'accouchement et du post-partum est assuré par les gynécologues. Hormis lorsque l'accouchement intervient à domicile ou en maison de naissance, c'est à eux qu'incombe la responsabilité principale de la prise en charge médicale.

### 3.2 Offre proposée par le passé

La **centrale des sages-femmes pour le canton de Berne** était une permanence téléphonique gérée de manière bénévole par l'association du même nom. Ouverte tous les jours entre 10 h 00 et 14 h 00, elle aiguillait chaque année entre 450 et 630 femmes vers des

<sup>9</sup> <https://www.fin.be.ch> > Finances > Statistique publique > Population > Evolution démographique ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>10</sup> [www.bfs.admin.ch/bfs](http://www.bfs.admin.ch/bfs) > Trouver des statistiques > Population > Naissances et décès > Naissances ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>11</sup> Erdin Rebekka, Grylka-Bäschlin Susanne, Schmid Monika, Pehlke-Milde Jessica. Recensement des activités des sages-femmes indépendantes de Suisse. Rapport sur le recensement 2016

<sup>12</sup> König Claudia, Pehlke-Milde Jessica. *Bestandesaufnahme des Betreuungs-, Beratungs-, und Unterstützungsangebots für Wöchnerinnen in der Schweiz, Schlussbericht*. Rapport du 28.10.2010 à l'intention de l'Office fédéral de la santé publique

<sup>13</sup> Erdin Rebekka, Schmid Monika, Pehlke-Milde Jessica. Recensement des activités des sages-femmes indépendantes de Suisse. Rapport sur le recensement 2015

<sup>14</sup> [www.sage-femme.ch](http://www.sage-femme.ch) > Rechercher une sage-femme > section Berne ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>15</sup> *Factsheet HebammenRuf* du 15.03.2017, d'après des données du canton de Berne tirées du Recensement des activités des sages-femmes indépendantes de Suisse, Winterthour : ZHAW Departement Gesundheit

sages-femmes indépendantes<sup>16</sup>. Ce service à bas seuil a par ailleurs fourni des conseils, et ce entre 50 et 100 fois par an. L'association était essentiellement financée par les cotisations des membres, les frais d'entremise, les recettes du numéro payant 0900 et les dons. Les sages-femmes à qui étaient adressées les demandes étaient au nombre d'une centaine et devaient détenir une autorisation d'exercer.

La centrale des sages-femmes a cessé ses activités au 1<sup>er</sup> février 2018 et l'association a été dissoute. Elle était connue du personnel des hôpitaux bernois dotés d'une maternité<sup>17</sup> et était sollicitée à une fréquence variable, allant de très rarement à plusieurs fois par semaine.

### 3.3 Offres actuelles

Sont ici présentés la section Berne de FSSF et l'association « HebammenRuf » ainsi que les services de conseil et de mise en relation existant à l'heure actuelle.

#### 3.3.1 Section Berne de la FSSF

La section Berne de la FSSF a été fondée en 1893. Elle compte 556 membres, dont 314 sages-femmes indépendantes (état en 2018), ce qui fait d'elle la plus grande section après Zurich. Elle regroupe bon nombre de groupes d'intérêts et de commissions, dont la commission des sages-femmes indépendantes, qui veille aux intérêts de celles-ci, encourage l'échange professionnel et la collaboration interdisciplinaire et s'intéresse aux questions de politique professionnelle. Il existe également une « commission des sages-femmes bernoises en milieu hospitalier ». Récemment créé, le groupe de projet « sages-femmes et petite enfance » a quant à lui pour mission de mieux définir et de mieux mettre en lumière le rôle des sages-femmes dans le développement de la petite enfance<sup>18 19</sup>, en particulier dans le domaine de la protection de l'enfant et dans celui de la prévention primaire et secondaire.

#### 3.3.2 Association « HebammenRuf »

Fondée le 13 mars 2017, l'association « HebammenRuf » s'est fixé pour objectif de mettre sur pied dans le canton de Berne, pour toutes les questions ayant trait à la grossesse, à l'accouchement et au post-partum, un service téléphonique en deux langues de conseil et de mise en relation avec des sages-femmes. Un projet<sup>20</sup> mandaté dans un premier temps par la section Berne de la FSSF a été élaboré en collaboration avec des représentantes de celle-ci. Au-delà du service téléphonique, l'association entendait aussi revoir et professionnaliser les structures existantes tout en veillant à une meilleure mise en réseau des sages-femmes. Repris en substance par Madame de Meuron, l'auteure de la motion 149-2017, ces objectifs correspondent aux demandes formulées dans l'intervention.

En 2018, la FSSF a annoncé le lancement d'une plateforme nationale de recherche en ligne d'une sage-femme. De son côté, le CP BE a communiqué son intention d'étendre le service de conseil téléphonique du lundi au vendredi, avec une permanence en français (de 9 h 00 à 13 h 00) et une autre en allemand (de 9 h 00 à 19 h 00). A l'occasion de la première assemblée générale de « HebammenRuf », qui s'est tenue le 15 juin 2018, il a été décidé de suspendre jusqu'à nouvel ordre la mise en œuvre des objectifs de l'association – l'enjeu étant d'éviter les doublons et un morcellement encore plus important de l'offre – et de suivre attentivement les deux projets annoncés. A l'issue d'intenses pourparlers, notamment avec la section Berne de la FSSF et le CP BE, décision a été prise, lors de l'assemblée générale du 17 mai 2019, de dissoudre l'association « HebammenRuf » en novembre 2019 et de confier à

<sup>16</sup> Id.

<sup>17</sup> Questionnaire en ligne de l'OMC auprès des neuf hôpitaux cantonaux dotés d'une maternité, automne 2018-janvier 2019

<sup>18</sup> Voir *Stratégie cantonale de développement de la petite enfance*, [www.gef.be.ch/gef](http://www.gef.be.ch/gef) > Famille > Développement de la petite enfance > But et fondements du développement de la petite enfance ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>19</sup> Publication *Instaurer une politique de la petite enfance. Un investissement pour l'avenir*. 2019. <https://www.unesco.ch> > Education > Instaurer une politique de la petite enfance. Un investissement pour l'avenir ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>20</sup> *Telefonisches Kurzberatungs- und Vermittlungsangebot, Grobkonzept* (en allemand uniquement), [www.hebammenruf.ch](http://www.hebammenruf.ch) ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

la section Berne de la FSSF le soin de renforcer le conseil par des sages-femmes et la mise en relation avec celles-ci.

### 3.3.3 Services de mise en relation dans le cadre du post-partum

Gérée par l'association *Verein Netz*, la **centrale des sages-femmes Netz de la région Mittelland/pied du Jura** est un service bénévole mis en place en 1998 qui a vu le jour suite à la fermeture des petites unités d'obstétrique en Haute-Argovie. Son rayon d'action couvre plusieurs cantons, englobant celui de Berne – sont ici concernées les régions autour de Bienne, Jegenstorf, Berthoud, Huttwil et Langenthal<sup>21</sup> –, d'Argovie, de Soleure et de Lucerne. Dans le canton de Berne, y ont avant tout recours, hormis les (futurs) parents, le personnel spécialisé des maternités des hôpitaux de Langenthal et de Berthoud ainsi que celui chargé de l'assistance dans le domaine des affaires sociales et de l'asile. En 2018 ont été effectuées, pour l'ensemble de la zone desservie par la permanence, 694 mises en relation, contre 756 en 2017 et 980 en 2016. Environ un tiers des cas 2016 et 2017 concernaient des femmes issues de l'hôpital de Langenthal (SRO). La permanence téléphonique, qui ne propose pas de prestations de conseil, est ouverte tous les jours de 7 h 00 à 17 h 00 et redirige les personnes qui appellent vers des sages-femmes indépendantes ainsi que des infirmières et infirmiers spécialisé-e-s. Tous ces professionnels, au nombre de 66 au total, sont titulaires d'une autorisation d'exercer. L'association est entièrement financée par les cotisations des membres et les frais d'entremise perçus par cas attribué. D'après les renseignements fournis par Madame Müller-Jakob, présidente de *Verein Netz*, le service proposé a fait ses preuves dans le cadre qui est le sien, et s'il est poursuivi, c'est essentiellement grâce au grand engagement des personnes qui en assument la permanence.

Comme indiqué au point 3.3.2, la **FSSF** a lancé une **plateforme nationale en ligne**<sup>22</sup> de mise en relation avec des sages-femmes indépendantes, ce qui simplifie les démarches tant pour les (futurs) parents que pour le personnel spécialisé des maternités. Cet outil a remplacé les listes de sages-femmes indépendantes des différentes sections de la FSSF auparavant disponibles en format PDF sur les sites des sections ainsi que, dans certains cas, les interfaces de recherche existant déjà. Accessible au public, il permet, à partir d'une sélection de critères liés aux services souhaités – suivi de grossesse, soins en suite de couches (inscription de dernière minute), consultation d'allaitement, naissance avec une sage-femme agréée, etc. – de trouver la personne qui convient. La recherche, qui s'effectue par canton et peut être limitée à un code postal, donne par ailleurs la possibilité d'entrer le nom d'une sage-femme connue au préalable. Une fois les résultats de la recherche affichés, la mise en relation s'effectue directement par formulaire de contact, courriel ou téléphone. Sont répertoriées les sages-femmes membres de la FSSF (environ 85 pour cent de toutes les sages-femmes indépendantes de Suisse<sup>23</sup>) ayant communiqué les services qu'elles proposent, leurs disponibilités et leurs coordonnées. Il incombe à celles-ci d'actualiser régulièrement leurs données. La plateforme ne garantit aucune mise en relation et est financée par les cotisations des membres de la FSSF.

Dès le début de la grossesse, les **gynécologues en cabinet privé** informent les (futurs) parents des prestations proposées par les sages-femmes et les infirmières et infirmiers spécialisé-e-s. Ils signalent en particulier les cours de préparation à l'accouchement et la possibilité de suivi de la grossesse par une sage-femme. Nombreux sont les gynécologues qui collaborent étroitement avec des sages-femmes, permettant ainsi aux futures mères qui le souhaitent d'être suivies en alternance par l'une d'entre elles déjà en cours de grossesse. Sont par ailleurs communiquées aux femmes les prestations prises en charge par l'AOS – par exemple cours de préparation à l'accouchement, séances de conseil (en cas d'allaitement) et visites à domicile dans le cadre du post-partum.

Il ressort des déclarations<sup>24</sup> de différents professionnels de cinq **maternités d'hôpitaux cantonaux** qu'au moment de leur admission, une grande partie des femmes enceintes ont

<sup>21</sup> Courriel du 11.07.2019 de Madame Müller-Jakob, présidente de *Verein Netz*

<sup>22</sup> [www.hebammensuche.ch](http://www.hebammensuche.ch) > Rechercher une sage-femme ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>23</sup> Entretien téléphonique du 03.07.2018 avec Madame Weber-Käser, secrétaire générale de la FSSF

<sup>24</sup> Questionnaire en ligne de l'OMC auprès des neuf hôpitaux cantonaux dotés d'une maternité, automne 2018-janvier 2019

déjà organisé une prise en charge pour le post-partum (sage-femme ou infirmière ou infirmier spécialisé-e-s). La proportion de celles qui n'ont encore rien prévu se situe entre 2 et 30 pour cent, les raisons expliquant ces cas de figure étant selon les professionnels sollicités les suivantes :

- personnes domiciliées dans la région depuis peu et pour certaines de langue étrangère (femmes migrantes requérantes d'asile arrivées récemment),
- femmes enceintes de leur premier enfant et n'ayant eu ni cours de préparation à l'accouchement, ni consultations avec une sage-femme, ni séances d'information,
- personnes socio-économiquement défavorisées ou en situation sociale précaire (notamment addictions),
- personnes n'ayant pas songé au suivi post-partum, partant du principe que l'hôpital se chargeait d'organiser celui-ci par une sage-femme.

Les professionnel-le-s des maternités, qui s'efforcent alors de trouver au pied levé une personne assurant le suivi post-partum, ont essentiellement recours :

- aux listes d'adresses internes à leur établissement de sages-femmes indépendantes,
- à la plateforme nationale de la FFSS de recherche en ligne d'une sage-femme (anciennement répertoire en ligne de recherche d'une sage-femme) ,
- à la centrale téléphonique de suivi ambulatoire post-partum par des infirmières et infirmiers spécialisé-e-s<sup>25</sup> et
- aux cartes de visite des sages-femmes indépendantes.

La recherche d'une sage-femme indépendante constitue une charge supplémentaire pour le personnel concerné des maternités, ce travail s'ajoutant aux tâches ordinaires, et s'avère d'autant plus compliquée le week-end et en période de vacances.

A noter qu'une **centrale téléphonique** permettant d'organiser un **suivi ambulatoire post-partum**<sup>26</sup> est gérée par un groupe d'infirmières spécialisées et de sages-femmes du canton de Berne. Sont essentiellement couverts dans ce cadre les besoins en suivi ambulatoire post-partum de la Clinique universitaire de gynécologie et obstétrique à Berne – qui accueille un nombre croissant de requérantes d'asile, de migrantes et de femmes en situation sociale précaire – et de la Maison Ronald McDonald, elle aussi à Berne. La centrale répond aux appels 365 jours par an, de 11 h 00 à 16 h 00. Elle les redirige vers 21 infirmières spécialisées et sages-femmes titulaires d'une autorisation d'exercer qui, toutes, ont travaillé un certain temps à la maternité de la Clinique universitaire. En 2018, elle a reçu 389 appels, 116 d'entre eux provenant des femmes elles-mêmes, les autres du personnel de l'unité postnatale<sup>27</sup>. Sur les 389 demandes, 234 se sont directement traduites par une prise en charge par l'une des 21 personnes répertoriées. En dix ans, la demande de suivi a augmenté en moyenne de quelque 50 pour cent, et depuis la fermeture de la centrale des sages-femmes, les 21 sages-femmes et infirmières spécialisées répertoriées sont nettement plus sollicitées. Si aucune d'entre elles n'a de disponibilités, la centrale a recours à son réseau et à ses contacts pour trouver une autre personne dans la région souhaitée. Il arrive qu'elle reçoive aussi des demandes issues d'autres maternités du canton. La centrale fonctionne sur le bénévolat. Aucun financement, par exemple de la part de la Clinique universitaire de gynécologie et obstétrique à Berne, n'est assuré.

Depuis 2012, il existe par ailleurs pour le suivi post-partum une **permanence téléphonique cantonale**<sup>28</sup> **de mise en relation avec des infirmières et infirmiers spécialisé-e-s**<sup>29</sup>. Celle-ci est rattachée à la section de Berne de l'Association suisse des infirmières et infirmiers<sup>30</sup> et

<sup>25</sup> [www.wochenbettbetreuung-bern.ch/](http://www.wochenbettbetreuung-bern.ch/) (en allemand uniquement) ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>26</sup> <http://www.frauenheilkunde.insel.ch> > Unser Angebot > Geburtshilfe > Links und Broschüren > Ambulante

Wochenbettbetreuung (en allemand uniquement) ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>27</sup> Entretien téléphonique du 05.06.2019 avec Madame Aeschmann, coresponsable du suivi post-partum ambulatoire

<sup>28</sup> Celle-ci n'est pas financée par le canton de Berne.

<sup>29</sup> [www.wochenbettbetreuung-bern.ch](http://www.wochenbettbetreuung-bern.ch/) (en allemand uniquement) ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019.

<sup>30</sup> [www.sbk-be.ch](http://www.sbk-be.ch) > IG > UG ambulante Wochenbettbetreuung (en allemand uniquement) ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

est en service tous les jours de 8 h 00 à 20 h 00. Répertoire une trentaine d'infirmières et d'infirmiers spécialisé-e-s diplômé-e-s au bénéfice d'au moins deux ans d'expérience dans le domaine, elle se tient à la disposition du personnel des maternités, des gynécologues, d'autres spécialistes et des (futurs) parents. Elle assure la mise en relation avec environ 70 infirmières et infirmiers spécialisé-e-s par an<sup>31</sup>, et ce avant tout pendant les vacances, les jours fériés et les week-ends. Plus de 80 pour cent de toutes les demandes émanent du personnel spécialisé de la Clinique universitaire de gynécologie et obstétrique à Berne. Parmi les femmes bénéficiant de ce service, nombreuses sont celles qui proviennent de la région de Berne et sont issues de la migration ou sont socialement défavorisées<sup>32</sup>. La permanence fonctionne sur le bénévolat ; les frais perçus, qui s'élèvent à 20 francs par mise en relation, servent à financer le téléphone portable à carte prépayée.

Quant à l'association **Mamamundo**, elle propose à Berne et à Bienne (en coopération avec le Centre hospitalier Bienne) des **cours de préparation à l'accouchement pour femmes enceintes allophones<sup>33</sup> issues de la migration<sup>34</sup>**, l'accent étant tout particulièrement mis sur les personnes socialement défavorisées. En 2018, 143 femmes de 35 nationalités différentes ont suivi les 21 cours et les dix modules courts<sup>35</sup>, qui sont dispensés par des sages-femmes et traduits par des interprètes communautaires. Sont ainsi fournies aux femmes migrantes, en dix langues, des informations sur la grossesse, l'accouchement et le post-partum. Sont également évoqués d'autres types d'offre (suivi ambulatoire post-partum, CP, développement de la petite enfance, conseil en alimentation, accompagnement psychosomatique) ainsi que les structures de soins locales ordinaires. Certes, les animatrices ont à cœur de permettre à chacune des participantes d'accéder à un suivi par une sage-femme avant la fin du cours, mais ce service, qui n'entre pas dans leurs attributions ni dans celles des interprètes, sortirait du cadre qui leur est donné. En principe donc, les participantes doivent rechercher elles-mêmes une sage-femme. Pour ce faire, elles sont aiguillées vers la plateforme en ligne de la FSSF<sup>36</sup>. Leur sont également remises des cartes de visite de sages-femmes indépendantes exerçant dans leur région. Selon le cas, les animatrices peuvent rediriger les femmes directement vers des collègues disponibles. Même si les participantes ont accès aux informations nécessaires, la barrière de la langue et la maîtrise insuffisante de la lecture constituent un écueil de taille pour prendre contact avec une sage-femme. L'association Mamamundo est entre autres cofinancée par le canton de Berne.

### 3.3.4 Services de conseil

**Les hôpitaux dotés d'une maternité** sont eux-mêmes joignables 24 heures sur 24. D'après les déclarations du personnel spécialisé<sup>37</sup>, cette permanence est principalement du ressort de la sage-femme de garde, parfois de l'infirmière ou de l'infirmier de garde de l'unité postnatale ou, assez rarement, de la ou du médecin de garde. La plupart des hôpitaux dotés d'une maternité ne disposent pas à proprement parler d'une hotline téléphonique puisque le personnel de garde doit de toute façon répondre aux appels tout en assurant le service. Or, les appels interrompent à chaque fois le personnel de garde chargé de l'encadrement des femmes qui accouchent ou viennent d'accoucher. Tous les spécialistes interrogés estiment être à même d'assumer de brèves communications téléphoniques de quatre à six minutes environ, de trier les demandes et de rediriger les personnes en conséquence (p. ex. service d'urgences, médecin spécialiste, sage-femme assurant le suivi ou CP). Seuls deux hôpitaux ont affirmé pouvoir régulièrement assumer des communications de plus de dix minutes. Les spécialistes ont également indiqué que toutes les accouchées pouvaient recourir à ce service de conseil. Dans un hôpital, les femmes peuvent s'adresser au personnel de garde par téléphone non seulement durant le post-partum, mais aussi pendant la grossesse.

<sup>31</sup> Courriel du 05.08.2018 de Madameme Bösigler, personne de contact au *Wochenbettbetreuung Bern*

<sup>32</sup> Entretien téléphonique du 23.07.2018 avec Madame Bösigler, personne de contact au *Wochenbettbetreuung Bern*

<sup>33</sup> Ne pouvant communiquer ni en français, ni en allemand, ni en italien

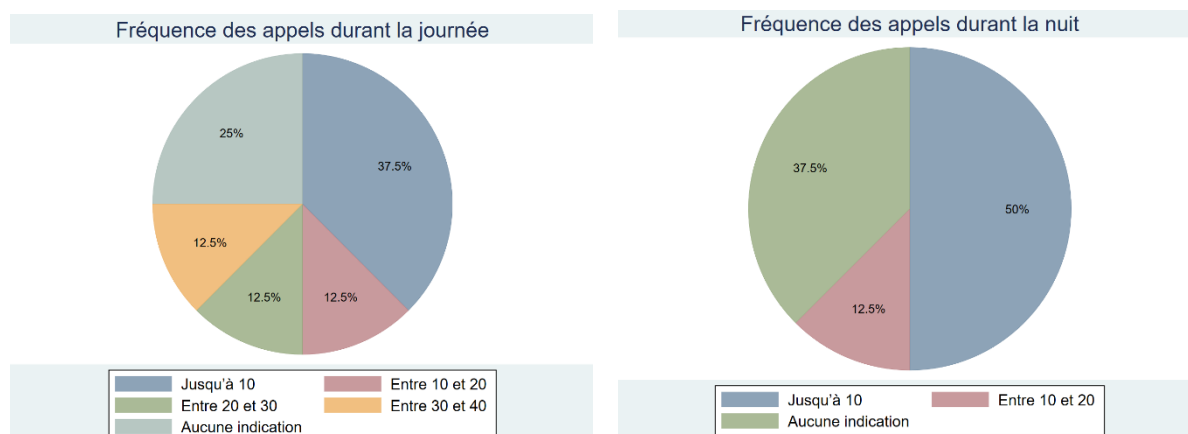
<sup>34</sup> <https://gesundheitsfoerderung-be.ch> > mamamundo-3 ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>35</sup> Rapport annuel 2018 de Mamamundo (en allemand uniquement)

<sup>36</sup> [www.sage-femme.ch](http://www.sage-femme.ch) > Rechercher une sage-femme ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>37</sup> Questionnaire en ligne de l'OMC auprès des neuf hôpitaux cantonaux dotés d'une maternité, automne 2018-janvier 2019

La fréquence moyenne des appels durant la journée et la nuit est présentée ci-après :



Illustrations 1 et 2 : nombre d'appels de jour et de nuit selon les indications des huit spécialistes des cinq maternités et unités postnatales ayant répondu au questionnaire<sup>38</sup>

Le maintien des conseils téléphoniques est menacé par le nombre croissant de naissances et par la pression financière à laquelle les hôpitaux sont de plus en plus confrontés.

**Les gynécologues en cabinet privé** sont joignables 24 heures sur 24 pour les cas de grossesse qu'ils suivent, et ce avant, pendant et après l'accouchement. Hormis les consultations durant les heures habituelles, ils répondent également aux questions par téléphone, courriel ou fax. En dehors des heures d'ouverture du cabinet, ils sont joignables dans le cadre de leur activité auprès des hôpitaux dans lesquels ils exercent au titre de médecin agréé-e. S'ils ne pratiquent pas d'accouchement dans les établissements en question, ils assurent le service d'urgence gynécologique. Ils sont également à la disposition des sages-femmes pour toute question médicale, qu'elles soient indépendantes ou employées par l'établissement.

**Les hôpitaux dotés d'une maternité** proposent des consultations de conseil en cas d'allaitement. En ce qui concerne la **Clinique universitaire de gynécologie et obstétrique** à Berne, elle dispose, parallèlement à sa **consultation ambulatoire**, d'une **permanence téléphonique** pour les urgences en matière d'allaitement, les conseils étant prodigués 24 heures sur 24 et 365 jours par an par des conseillères et des conseillers spécialement formé-e-s à cet effet<sup>39</sup>. La consultation ambulatoire accueille les femmes sur rendez-vous du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 17 h 00. Renseignements pris, cette permanence reçoit une dizaine d'appels en journée et autant la nuit. Les consultations sont brèves (quatre à six minutes environ) ; d'autres, plus longues, ne peuvent être proposées qu'à titre exceptionnel. La permanence téléphonique est un service gratuit de la Clinique universitaire de gynécologie et obstétrique ; pour des raisons de coûts, elle cessera ses activités à partir de 2020.

Au total, 1137 séances de conseils en cas d'allaitement en mode hospitalier et 895 consultations ambulatoires ont été réalisées en 2018<sup>40</sup>. Sur les 895 cas ambulatoires, 125 (soit 14 pour cent) ont été sollicitées par des femmes qui n'avaient pas accouché à la Clinique universitaire. La demande en consultations d'allaitement auprès des patientes en résidentiel est restée stable au cours des cinq dernières années, alors qu'elle a doublé pour ce qui est des consultations ambulatoires.

<sup>38</sup> Questionnaire en ligne de l'OMC auprès des neuf hôpitaux cantonaux dotés d'une maternité, automne 2018-janvier 2019

<sup>39</sup> [www.frauenheilkunde.insel.ch](http://www.frauenheilkunde.insel.ch) > Unser Angebot > Mutter & Kind Station > Stillberatung (en allemand uniquement) ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>40</sup> Courriel du 02.10.2019 de Madame Hagen-Zürcher, sage-femme et conseillère en allaitement à la Clinique universitaire de gynécologie et obstétrique de l'Hôpital de l'Ile

Les prestations du **CP BE**<sup>41</sup> englobent des consultations individuelles dans l'un des 270 centres de consultation ainsi que des consultations de groupe sur différents thèmes, des consultations en ligne (anonymes sur demande) ou par courriel, des offres réservées aux pères ainsi qu'une consultation par téléphone pour les parents et les personnes de référence des enfants. Elles sont assurées par le CP BE sur mandat de la SAP. La consultation par téléphone est gratuite et ouverte du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 00, parfois aussi l'après-midi ou le samedi matin suivant les régions. Les puéricultrices et puériculteurs bénéficient d'un solide savoir-faire, y compris en matière de post-partum (allaitement et alimentation, soins et développement du nourrisson, aspects sociaux et psychosociaux de la parentalité ainsi que dépressions post-partum). Par conséquent, ces spécialistes sont en mesure de conseiller les futurs parents qui le souhaitent sur ces questions avant même la naissance de leur enfant et dans les semaines qui suivent. Comme les puéricultrices et les puériculteurs ne sont pas formé-e-s en gynécologie, il est fait appel, le cas échéant, à une sage-femme (s'il n'y en a pas déjà une), qui est seule habilitée à prodiguer des soins. La question des soins est ainsi ce qui distingue le champ d'action du CP BE de celui des sages-femmes.

Le **site internet de la SAP**<sup>42</sup> et le **portail Famille du canton de Berne**<sup>43</sup> renvoient à d'autres services en sus des offres décrites ci-dessus. Les (futurs) parents peuvent ainsi obtenir une aide ou des conseils à bas seuil auprès des prestataires suivants :

- MEDPHONE<sup>44</sup>, consultation d'urgence par téléphone 24 heures sur 24,
- KispiPhone<sup>45</sup>, consultation pédiatrique par téléphone 24 heures sur 24,
- *Elternnotruf*<sup>46</sup>, conseil et aide téléphonique 24 heures sur 24, qui redirige vers le service d'urgences pédiatriques de l'Hôpital de l'Ile, le KispiPhone ou MEDPHONE pour toute question médicale,
- Conseils aux parents de Pro Juventute<sup>47</sup>, qui renvoie à d'autres services spécialisés (Medi24, medgate) pour toute question relative à la santé des enfants en bas âge.

Le numéro d'appel d'urgence *Elternnotruf* a par exemple reçu 500 appels et 88 courriels de la population bernoise en 2017<sup>48</sup>, dont une cinquantaine, d'ordre médical, ont été transférés aux services concernés (p. ex. KispiPhone).

### 3.3.5 Soutien financier du canton de Berne

Sur l'ensemble des services en lien avec une sage-femme, seul celui de Mamamundo, qui propose des cours de préparation à l'accouchement pour les femmes enceintes issues de la migration, est financièrement soutenu par le canton de Berne. Un cofinancement est assuré dans le cadre du Programme d'action cantonal bernois en faveur de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé psychique des enfants et des adolescents<sup>49</sup> avec le soutien de Promotion Santé Suisse.

En ce qui concerne les services de conseil, ils sont soutenus financièrement par le canton de Berne, le CP BE, le *Elternnotruf* et les Conseils aux parents de Pro Juventute. Les prestations du CP BE sont fournies sur mandat de la SAP.

Quant aux offres de conseil (en allaitement) et de mise en relation avec une sage-femme assurées par le personnel spécialisé des unités d'accouchement et des unités postnatales

---

<sup>41</sup> [www.mvb-be.ch](http://www.mvb-be.ch) ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>42</sup> [www.gef.be.ch](http://www.gef.be.ch) > Famille ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>43</sup> [www.fambe.sites.be.ch](http://www.fambe.sites.be.ch) ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>44</sup> [www.medphone.ch](http://www.medphone.ch) ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>45</sup> [www.kinderkliniken.insel.ch](http://www.kinderkliniken.insel.ch) > Kindernotfall (en allemand uniquement) ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>46</sup> [www.elternnotruf.ch](http://www.elternnotruf.ch) > Services ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>47</sup> <https://conseils-aux-parents.projuventute.ch> > Conseils ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>48</sup> Chiffres 2017 de l'association *Elternnotruf* pour le canton de Berne

<sup>49</sup> [www.gef.be.ch](http://www.gef.be.ch) > Santé > Promotion de la santé et prévention > Programmes d'action et projets > Alimentation et activité physique ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

dans le cadre de leur travail habituel, elles sont tout au plus financées indirectement par la part cantonale aux prestations résidentielles.

### 3.4 Evaluation des besoins dans le canton de Berne

#### 3.4.1 Maternités

Selon l'enquête en ligne<sup>50</sup> menée auprès des hôpitaux dotés d'une maternité, quatre établissements sur les cinq y ayant répondu souhaitent la création, en vue du suivi post-partum, d'un **service bilingue de mise en relation** avec des sages-femmes. Celui-ci permettrait de réduire la charge de travail de leur personnel spécialisé, de regrouper les listes et les cartes de visite des sages-femmes indépendantes et d'aiguiller les femmes et les familles de manière indépendante et neutre.

Pour ce qui est du **service de conseil téléphonique bilingue** géré par des sages-femmes à l'intention des parents et des accouchées, trois des cinq hôpitaux ayant participé à l'enquête ne l'estiment pas nécessaire, car eux-mêmes fournissent déjà ce service. De plus, ils considèrent être plus à même d'assurer cette prestation du fait que leur personnel connaît déjà les accouchées et a accès à leur dossier médical. Les deux autres hôpitaux, en revanche, accueilleraient favorablement la mise en place d'un tel service de conseil pour délester leurs collaboratrices et collaborateurs.

#### 3.4.2 Sages-femmes indépendantes

L'OMC s'est enquis auprès de la section Berne de la FSSF et de l'association « HebammenRuf » de leur position sur un éventuel service de conseil et de mise en relation avec une sage-femme. Voici en résumé les principaux aspects évoqués :

- Si les sages-femmes se félicitent de la création par la FSSF de la nouvelle plateforme nationale de recherche en ligne (voir point 3.3.3), elles estiment que cet outil ne couvre que partiellement leurs besoins. Pour elles, le travail administratif imputable à l'actualisation régulière de la disponibilité des sages-femmes et au traitement des demandes est fastidieux et excessif. C'est pourquoi la FSSF s'efforce d'améliorer continuellement sa plateforme pour la rendre plus conviviale de part et d'autre. Dans l'idéal, son amélioration, voire l'avènement d'un nouveau registre devrait se traduire par la suppression des solutions qui avaient vu spontanément le jour au niveau local et régional pour répondre à l'urgence (p. ex. groupes WhatsApp mis en place par des sages-femmes indépendantes) et qui sont encore en fonction.
- L'offre de conseil dans le canton de Berne est bien développée, et les familles ont à tout moment accès à des services de très bonne qualité, même en cas d'urgence. Des efforts considérables sont actuellement déployés pour qu'elle soit moins fragmentée. Dans le cadre de la *Stratégie cantonale de développement de la petite enfance* (voir point 3.3.1), le CP BE travaille en collaboration avec sages-femmes et autres professionnel-le-s du domaine préscolaire pour que l'offre soit mieux utilisée.
- Dans la mesure où les services ne relèvent pas clairement des prestations des sages-femmes définies aux articles 14 à 16 OPAS (voir point 2.4), il convient d'examiner la manière dont pourraient être facturés aux personnes y ayant recours le temps de consultation téléphonique ainsi que les conseils prodigués par WhatsApp, SMS ou courriel. Il faut dire que les sages-femmes indépendantes fournissent un volume croissant de prestations de conseil, ce qui augmente d'autant leur charge de travail. On assiste en effet à un transfert des tâches : auparavant dévolues aux maternités, les prestations sont en effet de plus en plus souvent confiées aux sages-femmes indépendantes, et de plus en plus, les maternités mettent celles-ci en relation avec des patientes en quête de conseils. De plus, malgré un meilleur accès à l'information par le biais des réseaux sociaux et d'internet, les jeunes parents se sentent désécurisés, ce qui a tendance à accroître la demande de conseils.

<sup>50</sup> Questionnaire en ligne de l'OMC auprès des neuf hôpitaux cantonaux dotés d'une maternité, automne 2018-janvier 2019

La section Berne de la FSSF envisage de lancer un projet destiné à relever systématiquement, suivi scientifique à l'appui, les prestations des sages-femmes indépendantes qui sortent du champ prévu par la LAMal et l'OPAS et, partant, ne bénéficient d'aucun financement. Dans cette optique, un premier atelier a eu lieu le 26 mars 2019. Les thèmes abordés étaient notamment les prestations de conseil dans le domaine de la protection de l'enfant et celui de la prévention primaire et secondaire.

Les entretiens menés avec la section Berne de la FSSF et les sages-femmes indépendantes ont clairement montré qu'une meilleure coordination entre les structures constituait une priorité. Il est apparu nécessaire, d'une part, d'améliorer ou de développer le registre en ligne existant, ou d'en créer un nouveau, afin de couvrir l'ensemble du territoire, et d'autre part, d'intensifier la mise en réseau du personnel des maternités, des gynécologues en cabinet privé et des différents services de conseil. Ainsi, l'information sur les possibilités de suivi et de conseil ainsi que sur la disponibilité des sages-femmes indépendantes pourra être mieux diffusée, et l'accessibilité aux prestations s'en trouvera améliorée. Jusqu'ici, ce travail de coordination n'avait pas pu être mené à bien faute de ressources, mais la section, qui est à présent dans une démarche de professionnalisation, a entrepris d'améliorer sa structure et son organisation.

### 3.4.3 Accouchées

Les besoins des accouchées n'ont pas pu être directement relevés. Cependant, selon les professionnel-le-s interrogé-e-s dans les maternités, la proportion de femmes n'ayant pas encore organisé leur suivi post-partum lors de leur admission oscille entre 2 et 30 pour cent selon les établissements<sup>51</sup>. Comme exposé au point 3.3.3, il s'agit majoritairement de femmes nouvellement arrivées dans le canton, issues de la migration ou connaissant une situation sociale difficile. La diffusion d'informations sur une plateforme en ligne moderne et conviviale, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, devrait faciliter et accélérer les recherches pour une grande partie d'entre elles. Il semble que les femmes en précarité sociale ou issues de la migration continueront d'être informées principalement par leur gynécologue en cabinet privé à l'occasion des contrôles de grossesse.

Les accouchées dont le suivi post-partum est déjà organisé peuvent, en cas de questions et d'incertitudes, s'adresser directement à leur personne de référence habituelle (sage-femme, infirmière ou infirmier spécialisé-e) ou à la maternité. En principe, le besoin de suivi et de conseil est ainsi couvert.

## 4. Situation dans les autres cantons

L'état des lieux mené dans les différents cantons et régions en vue du présent rapport n'a pas permis d'inclure un certain nombre de paramètres. Le récapitulatif ci-après offre néanmoins une vue d'ensemble de la situation en Suisse.

Les paramètres non pris en compte sont les suivants :

- taille du canton, nombre de naissances par an, nombre de sages-femmes indépendantes,
- données spécifiques sur les femmes concernées (origine, langue, niveau de formation, etc.),
- structure hospitalière (hôpitaux universitaires et régionaux sans suivi attitré, établissements avec suivi attitré, etc.) et nombre de maisons de naissance.

Dans environ deux tiers des cantons suisses, il existe un service de mise en relation avec des sages-femmes, complété dans trois cantons (Genève, Bâle-Ville et Bâle-Campagne) par un service de conseil téléphonique. Dans deux autres régions (Bas-Valais, Tessin), un service de

---

<sup>51</sup> Questionnaire en ligne de l'OMC auprès des neuf hôpitaux cantonaux dotés d'une maternité, automne 2018-janvier 2019. Tous ont été contactés et cinq d'entre eux ont répondu.

Rapport du Conseil-exécutif

conseil minimal est proposé en complément à la mise en relation. Les services de mise en relation fonctionnent pour la plupart avec une permanence téléphonique ou au moyen d'un formulaire en ligne. Ils peuvent être sollicités par les (futurs) parents ou par les hôpitaux (participants) dotés d'une maternité. Ils sont ouverts 365 jours par an, mais seuls quelques-uns sont disponibles 24 heures sur 24.

D'une manière générale, il s'avère que les services de mise en relation prennent le pas sur les offres de conseil, dont la tendance est à la baisse. Dans le canton de Zurich par exemple, le service de conseil téléphonique proposé dans le cadre du programme Familystart a cessé son activité fin 2018 en raison du faible nombre d'appels.

Le financement des services de suivi et de conseil est la plupart du temps assuré par différentes sources, le plus souvent par les cotisations des membres de la section locale de la FSSF, les hôpitaux avec maternité participants, les numéros de téléphone payants et les cantons. Les communes ne participent aux coûts que dans les cantons de Thurgovie et de Genève.

Le tableau ci-après propose une vue d'ensemble des services de conseil et de mise en relation proposés dans les autres cantons au regard de ceux disponibles dans le canton de Berne. Des explications détaillées sur les services des autres cantons figurent en annexe (voir point 9.1).

Rapport du Conseil-exécutif

| Canton / région                  | Type d'offre     | Nature                                                                                                                                                                    | Public cible                                                                                                                                                                                                                                              | Service 24 heures sur 24                                                                    |
|----------------------------------|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ensemble de la Suisse            | Mise en relation | Plateforme nationale de la FSSF de recherche en ligne d'une sage-femme                                                                                                    | Personnel spécialisé des maternités, autres professionnels et (futurs) parents recherchant eux-mêmes une sage-femme                                                                                                                                       | Oui, recherche et demande en ligne                                                          |
| Argovie, Berne, Lucerne, Soleure | Mise en relation | Service téléphonique de mise en relation de la centrale des sages-femmes <i>Netz de la région Mittelland/pied du Jura</i>                                                 | Personnel spécialisé des maternités, autres professionnels, (futurs) parents des régions de Bienne, Soleure, Rosières, Balsthal, Olten, Aarau, Muhen, Reiden, Huttwil, Langenthal, Berthoud, Jegenstorf ainsi que les zones avoisinantes de Bâle-Campagne | Non                                                                                         |
| Bâle-Ville et Bâle-Campagne      | Mise en relation | Service téléphonique de mise en relation pour parents<br><br>Formulaire d'inscription en ligne pour hôpitaux participants<br><br><i>Avec garantie de mise en relation</i> | Personnel spécialisé des maternités des hôpitaux participants, mais également (futurs) parents recherchant eux-mêmes une sage-femme                                                                                                                       | Non pour le service téléphonique de mise en relation<br><br>Oui pour l'inscription en ligne |
|                                  | Conseil          | Conseil téléphonique                                                                                                                                                      | (Futurs) parents, accouchées                                                                                                                                                                                                                              | Non                                                                                         |
| Berne                            | Mise en relation | Service téléphonique de mise en relation de la centrale des sages-femmes de la région Mittelland/pied du Jura                                                             | Personnel spécialisé des maternités, autres professionnels et (futurs) parents des régions de Bienne, Jegenstorf, Berthoud, Huttwil et Langenthal                                                                                                         | Non                                                                                         |
|                                  |                  | Mise en relation par le personnel spécialisé des hôpitaux dotés d'une maternité                                                                                           | Femmes enceintes qui n'ont pas encore organisé leur suivi post-partum lors de leur admission à la maternité                                                                                                                                               | Oui                                                                                         |
|                                  |                  | Service téléphonique de mise en relation avec des sages-femmes et des infirmiers et infirmières spécialisé-e-s                                                            | Principalement personnel spécialisé de la maternité de l'Hôpital de l'Ile et (futurs) parents                                                                                                                                                             | Non                                                                                         |
|                                  |                  | Service téléphonique de mise en relation avec des infirmiers et infirmières spécialisé-e-s                                                                                | Personnel spécialisé des maternités, autres professionnels et (futurs) parents recherchant eux-mêmes une sage-femme ou un infirmier ou une infirmière spécialisé-e                                                                                        | Non                                                                                         |
|                                  |                  | Cours de préparation à la naissance de l'association Mamamundo*, avec informations concernant l'accès aux sages-femmes                                                    | Femmes enceintes allophones issues de la migration et résidant dans les régions de Berne et de Bienne                                                                                                                                                     | Non                                                                                         |
|                                  | Conseil          | Conseil téléphonique par le personnel spécialisé de garde des hôpitaux dotés d'une maternité                                                                              | Accouchées                                                                                                                                                                                                                                                | Oui                                                                                         |
|                                  |                  | Conseil par les gynécologues en cabinet privé (consultation, conseil téléphonique ou par courriel)                                                                        | (Futurs) parents suivis par la ou le spécialiste sollicité-e                                                                                                                                                                                              | Oui, en partie                                                                              |
|                                  |                  | Consultation ambulatoire de conseil en allaitement de la maternité de l'Hôpital de l'Ile à Berne (conseil par téléphone et sur                                            | Femmes qui allaitent                                                                                                                                                                                                                                      | Oui                                                                                         |

Rapport du Conseil-exécutif

|                   |                                       |                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                     |                                                                                                                 |
|-------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                   |                                       | place)                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                     |                                                                                                                 |
|                   |                                       | Conseil par le CP BE*, conseil par téléphone et sur place                                                                                                                                                                   | Parents et personnes de référence des enfants                                                                       | Non                                                                                                             |
|                   |                                       | Autres offres de conseil téléphonique telles que consultation pédiatrique (KispiPhone), MEDPHONE, association <i>Elternnotruf*</i> et Conseils aux parents de Pro Juventute*                                                | Parents                                                                                                             | Oui, KispiPhone, MEDPHONE, <i>Elternnotruf</i>                                                                  |
| Genève            | Mise en relation                      | Service téléphonique de mise en relation<br>Accueil dans les locaux du réseau de sages-femmes l'Arcade<br><i>Avec garantie de mise en relation</i>                                                                          | Personnel spécialisé des maternités, autres professionnels et (futurs) parents recherchant eux-mêmes une sage-femme | Non                                                                                                             |
|                   | Conseil                               | Conseil par téléphone ou sur place dans les locaux du réseau de sages-femmes l'Arcade                                                                                                                                       | (Futurs) parents, accouchées, professionnel-le-s                                                                    | Non                                                                                                             |
| Neuchâtel et Vaud | Mise en relation                      | Service téléphonique de mise en relation                                                                                                                                                                                    | Personnel spécialisé des maternités et (futurs) parents recherchant eux-mêmes une sage-femme                        | Non                                                                                                             |
| Suisse orientale  | Mise en relation                      | Système d'envoi groupé de SMS relié à la plateforme de la FSSF de recherche en ligne d'une sage-femme : les sages-femmes indépendantes reçoivent par SMS une demande de dernière minute de prise en charge d'un post-partum | Personnel spécialisé des maternités des hôpitaux participants                                                       | Oui, une demande peut à tout moment être envoyée par SMS, dépend cependant du moment où la sage-femme y répond. |
| Tessin            | Mise en relation                      | Service téléphonique de mise en relation                                                                                                                                                                                    | Personnel spécialisé des maternités, mais également (futurs) parents recherchant eux-mêmes une sage-femme           | Non                                                                                                             |
|                   | Conseil proposé à titre de complément | Service téléphonique de conseil proposé en cas de besoin, mais uniquement de façon ponctuelle et sur des problématiques bien circonscrites                                                                                  | (Futurs) parents, accouchées                                                                                        | Non                                                                                                             |
| Thurgovie         | Mise en relation                      | Service téléphonique de mise en relation<br><i>Avec garantie de mise en relation</i>                                                                                                                                        | Personnel spécialisé des maternités des hôpitaux participants                                                       | Non                                                                                                             |
| Valais romand     | Mise en relation                      | Service téléphonique de mise en relation par la sage-femme de garde<br><i>Avec garantie de mise en relation</i>                                                                                                             | Personnel spécialisé des maternités, mais également (futurs) parents recherchant eux-mêmes une sage-femme           | Oui, numéro d'urgence                                                                                           |
|                   | Conseil proposé à titre de complément | En cas de besoin, conseil téléphonique par la sage-femme de garde                                                                                                                                                           | (Futurs) parents, accouchées                                                                                        | Oui, numéro d'urgence                                                                                           |
| Suisse centrale   | Mise en relation                      | Service téléphonique de mise en relation                                                                                                                                                                                    | Personnel spécialisé des maternités des hôpitaux participants                                                       | Non                                                                                                             |
| Zurich            | Mise en relation                      | Formulaire d'inscription en ligne pour (futurs) parents et hôpitaux participants                                                                                                                                            | Personnel spécialisé des maternités des hôpitaux participants, mais également (futurs) parents recherchant eux-     | Oui, inscription en ligne                                                                                       |

|  |  |                                   |                      |  |
|--|--|-----------------------------------|----------------------|--|
|  |  | Avec garantie de mise en relation | mêmes une sage-femme |  |
|--|--|-----------------------------------|----------------------|--|

Tableau 1 : récapitulatif des services de conseil et de mise en relation existant dans les différents cantons et régions. Les services bernois financièrement soutenus par le canton de Berne sont marqués d'un astérisque.

## 5. Elargissement potentiel à un service téléphonique disponible 24 heures sur 24 et à d'autres offres de conseil

Les résultats des études menées en vue du présent rapport concluent à l'absence de besoin d'un nouveau service de conseil téléphonique dans le canton de Berne. A l'heure actuelle, il n'est donc pas nécessaire d'élargir l'offre à un service 24 heures sur 24 répondant également à d'autres besoins, par exemple dans le cadre d'un accouchement confidentiel.

De même, une prise de position détaillée sur le thème de l'accouchement confidentiel n'a pas lieu d'être puisque cette thématique fait l'objet de la motion 205-2015 Fuchs *Faire connaître l'accouchement confidentiel*, qui a été adoptée (voir document complémentaire 3). C'est dans le cadre de celle-ci que doit être traitée la question de la sensibilisation du public à l'accouchement confidentiel et celle d'une éventuelle offre de conseil à ce sujet.

## 6. Conclusion

Le canton de Berne compte d'ores et déjà de nombreux services de conseil destinés aux (futurs) parents et aux accouchées ainsi que différentes permanences régionales de mise en relation avec des sages-femmes pour le suivi post-partum, sans oublier la plateforme nationale de la FSSF de recherche en ligne d'une sage-femme. Toutefois, l'offre est très fragmentée. Il s'agit avant tout de la coordonner, voire de la regrouper et de la faire plus largement connaître auprès des différents intermédiaires, notamment des hôpitaux dotés d'une maternité, des gynécologues, des médecins généralistes, des CP et des autres centres de conseil ainsi que des services de conseil téléphonique tels que MEDPHONE.

Dès lors qu'une mise en relation avec une sage-femme indépendante ou une infirmière ou un infirmier spécialisé-e est assurée suffisamment tôt, il n'apparaît pas nécessaire de mettre en place un service téléphonique supplémentaire lié au post-partum, les femmes concernées disposant déjà d'une personne sur laquelle elles peuvent compter. Il apparaît donc d'autant plus important que les médecins, mais aussi d'autres professionnel-le-s, jouent un rôle d'information auprès des femmes enceintes et les encouragent à prévoir un suivi post-partum. Par ailleurs, l'organisation précoce d'une telle prise en charge est de nature à rassurer les (futurs) parents et favorise la réduction des coûts pesant sur le système de santé, notamment en prévenant les réhospitalisations. En ce qui concerne le financement des prestations de conseil fournies par les sages-femmes non prévues par la LAMal, il appartient à la FSSF de clarifier cette question à l'échelle nationale et d'engager des négociations en conséquence avec les partenaires tarifaires.

L'optimisation de la plateforme nationale de la FSSF semble être une piste envisageable et pertinente pour améliorer la mise en relation avec une sage-femme à même d'assurer le suivi post-partum. Cette solution, qui se doit d'être conviviale, irait en effet dans le sens d'une professionnalisation de l'offre et permettrait de répertorier toutes les sages-femmes indépendantes, les prestations qu'elles proposent et leurs disponibilités. Il conviendrait d'y inclure également les sages-femmes indépendantes non affiliées à la FSSF ainsi que les infirmiers et infirmières spécialisé-e-s, en précisant par exemple qu'il s'agit de « non-membres ». La section Berne de la FSSF examine actuellement la possibilité d'intégrer à cette plateforme en ligne le système d'envoi groupé de SMS – déjà utilisé en Suisse orientale –, ce qui assurerait une mise en relation rapide en cas d'urgence.

Le registre ainsi créé (p. ex. sous forme de plateforme en ligne) devrait être activement porté à la connaissance des intermédiaires et des (futurs) parents, entre autres au moyen de

brochures distribuées dans les cabinets médicaux, les hôpitaux et divers centres de conseil du canton et via des informations publiées en ligne sur les sites concernés. Le Conseil-exécutif salue la volonté de la section Berne de la FSSF d'intensifier la collaboration interdisciplinaire, de renforcer son réseau et de professionnaliser son organisation et sa structure pour atteindre les objectifs précités.

Se pose enfin la question de l'institutionnalisation du service des urgences, auquel toutes les sages-femmes titulaires d'une autorisation d'exercer dans le canton de Berne sont légalement tenues de prendre part. Selon les renseignements fournis par la section Berne de la FSSF, celui-ci est déjà en place dans quelques régions, par exemple celle de Thoun. Le Conseil-exécutif invite la section Berne de la FSSF à instaurer un service des urgences assuré par toutes les sages-femmes titulaires d'une autorisation d'exercer, qu'elles soient ou non membres de la FSSF. Aucun soutien financier cantonal n'est prévu à cette fin, pas plus que pour les autres catégories professionnelles soumises à l'obligation de participer au service des urgences. Le service des urgences contribuera également à assurer au pied levé les besoins en suivi et conseil post-partum des femmes qui, pour diverses raisons, ne peuvent recourir aux offres de mise en relation avec une sage-femme.

Selon toute vraisemblance, la mise à disposition pour tout le territoire cantonal d'un registre consultable en français et en allemand devrait à l'avenir faciliter l'accès au suivi post-partum. Conseil et soutien parental seraient ainsi assurés, ce qui, en définitive, ferait jouer au registre un rôle similaire à celui d'un service des urgences.

Conclusion : il n'y a pas de nécessité pour le canton de Berne de mettre en place pour les (futurs) parents et les accouchées un service supplémentaire de conseil et de mise en relation assuré par des sages-femmes.

## 7. Considérations du Conseil-exécutif

Les motionnaires font valoir qu'une offre professionnelle incluant information, conseil et suivi par des sages-femmes a toute son importance pour la promotion de la santé auprès des (futurs) parents et la couverture en soins de la mère et de l'enfant. Le Conseil-exécutif souscrit à ce point de vue.

- Etant donné que plus de 80 pour cent des accouchées et des nouveau-nés sont déjà suivis par des sages-femmes à l'heure actuelle, les **points 1 et 2a de la motion sont déjà largement satisfaits**. D'une manière générale, les possibilités de suivi post-partum sont globalement connues et les informations à ce sujet sont relayées par les gynécologues et le personnel spécialisé des unités postnatales pour autant que les données nécessaires – coordonnées, nature des prestations fournies – leur aient été communiquées.
- La proportion de femmes bénéficiant d'un suivi post-partum organisé peut encore être augmentée en optimisant la plateforme nationale de la FSSF pour en faire un outil en ligne exhaustif et convivial. Le personnel des hôpitaux et d'autres organisations accèderait ainsi plus simplement et plus rapidement à des informations à jour sur les prestations et les disponibilités des personnes à même d'assurer la prise en charge, à savoir, dans l'idéal, toutes les sages-femmes indépendantes ainsi que les infirmières et les infirmiers spécialisé-e-s exerçant dans le canton de Berne. Mises au courant de l'existence de cette plateforme, les femmes enceintes pourraient quant à elles trouver elles-mêmes une personne dans leur région et ainsi prévoir suffisamment à l'avance leur suivi post-partum.
- Les sages-femmes doivent continuer à prendre activement part à la promotion de la santé dès la petite enfance (notamment en termes de protection de l'enfant et de la prévention primaire et secondaire) aux côtés du CP BE, des pédiatres et d'autres acteurs. Leur rôle doit être mieux défini et mieux mis en lumière. De nombreux

services existant d'ores et déjà à l'intention des parents et des enfants, **le point 2b de la motion** est satisfait et, partant, aucune action n'est nécessaire de la part du canton.

- En informant des possibilités proposées par le CP BE, les sages-femmes indépendantes et les infirmières et infirmiers spécialisé-e-s assurent une parfaite transition entre suivi post-partum jusqu'à la 8<sup>e</sup> semaine de vie et prestations de ce centre. Déjà effective aujourd'hui, la collaboration entre sages-femmes indépendantes et CP BE peut encore être intensifiée. L'Etat n'est pas tenu de définir dans quelle mesure des sages-femmes doivent être intégrées au CP BE, cette question pouvant être discutée et mise en œuvre par les acteurs concernés. **Le point 2c de la motion** est satisfait et aucune mesure n'est donc nécessaire de la part du canton.
- Au vu des investigations menées au niveau cantonal et de l'expérience d'autres cantons, un service de conseil téléphonique (joignable 24 heures sur 24) n'est pas nécessaire, a fortiori si un registre exhaustif couvrant l'ensemble du territoire cantonal permet de rechercher une personne assurant le suivi post-partum. **Le point 3 de la motion n'a dès lors pas lieu d'être.**
- En ce qui concerne les services de conseil liés à l'accouchement confidentiel, ils relèvent du traitement de la motion 205-2015 *Faire connaître l'accouchement confidentiel*.

## 8. Proposition au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du présent rapport et de classer la motion 149-2017.

## 9. Annexe

### 9.1 Situation dans les autres cantons (état au mois de juin 2019)

Les services de conseil et de mise en relation existant actuellement sont récapitulés dans le tableau 1.

#### 9.1.1 Mise en relation

##### Certaines régions d'Argovie, de Lucerne et de Soleure

Voir point 3.3.3, passage consacré à la centrale des sages-femmes *Netz* de la région Mittelland/pied du Jura.

##### Bâle-Ville et Bâle-Campagne

Le programme FamilyStart des deux Bâle a été lancé en novembre 2012<sup>52</sup> par un réseau de sages-femmes indépendantes organisé en association. Il garantit la mise en relation entre accouchées ayant quitté la maternité et sages-femmes pouvant assurer le suivi post-partum et coordonne l'encadrement des futurs parents et des familles avec nouveau-nés. Les maternités des deux établissements participants, à savoir celle de l'hôpital universitaire de Bâle et celle de l'hôpital de Bethesda, annoncent à Familystart les femmes dont le suivi post-partum n'est pas encore organisé (avec l'accord de ces dernières) au moyen d'un formulaire d'inscription en ligne.

La permanence téléphonique de conseil (Familystart-Helpline) et de mise en relation répond aux parents tous les jours de 8 h 00 à 20 h 00. Elle est gratuite pour les patientes des deux hôpitaux participants, les autres devant s'acquitter d'une taxe unique. En 2017, elle a reçu 1785 appels, soit 148 demandes par mois, qui ont été traitées par les sages-femmes de garde<sup>53</sup>. Dans la majorité des cas, il s'agissait d'assurer un suivi post-partum non organisé à l'avance.

La coopération avec les deux hôpitaux participants fait l'objet d'un mandat de prestations<sup>54</sup> assurant le financement de l'exploitation en complément aux cotisations des membres.

##### Genève

Dans le canton de Genève, Arcade Sages-Femmes propose depuis 1994 un service de conseil et de mise en relation très complet à l'intention des (futurs) parents et des professionnel-le-s. Le réseau est organisé sous forme d'association et entretient des liens étroits avec la section Genève de la FSSF.

Le service garantit l'accès à un suivi post-partum par une sage-femme dans les 24 heures suivant la sortie de la maternité. La mise en relation avec cette dernière s'effectue soit par téléphone, soit dans le cadre d'un entretien individuel préalable dans les locaux de l'Arcade. Les multiples échanges avec les partenaires du réseau (personnel spécialisé des maternités, gynécologues, pédiatres, etc.) sont notamment facilités par une ligne téléphonique interne.

La permanence téléphonique de conseil et de mise en relation est joignable 365 jours par an de 8 h 00 à 20 h 00 en semaine et de 9 h 00 à 12 h 00 ainsi que de 17 h 00 à 20 h 00 les samedis, dimanches et jours fériés<sup>55</sup>. Les locaux de Genève sont ouverts tous les après-midis de la semaine et le samedi matin, ceux de Vernier deux après-midis par semaine et ceux de Versoix un après-midi par semaine. Les sages-femmes présentes dans les locaux reçoivent sans rendez-vous et proposent un conseil gratuit. Les services de ce réseau de sages-femmes sont financés par le canton de Genève, les communes, la Loterie Romande, les cotisations des membres et, jusqu'à récemment, l'association Allaiter dans la Cité.

---

<sup>52</sup> [www.familystart.ch](http://www.familystart.ch) > Über uns > Entstehung (en allemand uniquement) ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>53</sup> Rapport annuel 2017 de Familystart dans les deux Bâle (en allemand uniquement)

<sup>54</sup> [www.unispital-basel.ch](http://www.unispital-basel.ch) > Suche > helpline-familystart-beider-basel (en allemand uniquement) ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>55</sup> <http://www.arcade-sages-femmes.ch/> ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

### Neuchâtel et Vaud

La section Vaud-Neuchâtel-Jura de la FSSF assure une permanence téléphonique des sages-femmes indépendantes dans les deux cantons de Vaud et de Neuchâtel<sup>56</sup>. Ce service est joignable 365 jours par an de 10 h 00 à 18 h 00 dans le canton de Vaud et de 8 h 00 à 20 h 00 dans celui de Neuchâtel. Destiné au personnel spécialisé des maternités, à d'autres professionnel-le-s ainsi qu'aux (futurs) parents, il a pour objectifs premiers la mise en relation avec l'une des sages-femmes répertoriées dans les 24 heures suivant la sortie de la maternité et l'information relative aux prestations proposées par celles-ci. Son financement est assuré par les cotisations des membres et le canton concerné.

Selon la coprésidente de la section Vaud-Neuchâtel-Jura de la FSSF, l'offre n'a pas été mise en place dans le canton du Jura car les besoins ne le justifiaient pas. Le personnel spécialisé de l'unique maternité du canton contacte directement les sages-femmes indépendantes.

### Suisse orientale

Dans les cantons de Saint-Gall et d'Appenzell Rhodes-Extérieures, la mise en relation avec les sages-femmes passe depuis fin 2016 par un système d'envoi groupé de SMS. Géré par la section Suisse orientale de la FSSF, il est uniquement destiné au personnel des maternités des cinq hôpitaux participants (hôpital cantonal de Saint-Gall, clinique Hirslanden Stephanshorn, hôpital de Grabs, hôpital de Heiden, hôpital de Herisau). Via le système, le personnel peut organiser un suivi post-partum à la dernière minute en indiquant la date de sortie de la maternité et le code postal du lieu de domicile de l'accouchée. Une demande par SMS contenant uniquement ces informations est alors automatiquement envoyée à toutes les sages-femmes indépendantes enregistrées. Si l'une d'entre elles a encore des disponibilités, elle valide la demande par SMS grâce à un code crypté puis prend contact avec l'hôpital concerné. Dans le même temps, les autres sages-femmes sont informées que la demande a été prise en charge. Ce service est ouvert 365 jours par an, mais n'offre pas de garantie de mise en relation. Quelque 450 demandes par an ont ainsi été envoyées en 2017 et 2018, et dans 60 pour cent des cas en moyenne, une sage-femme a pu être trouvée pour assurer le suivi post-partum<sup>57</sup>. Les plus mauvais taux de réussite étant enregistrés pendant les vacances (de juillet à octobre), la section Suisse orientale de la FSSF envisage actuellement d'autres solutions pour remédier à la situation durant cette période. Le service est financé par la section Suisse orientale de la FSSF (entre autres par les sponsors). Les coûts s'élèvent à environ 800 francs par an, ce qui englobe une taxe de base de 20 francs par mois et 8 centimes plus TVA par SMS.

Environ 700 SMS sont envoyés par mois, en fonction du volume de demandes et du nombre de sages-femmes participant au système d'envoi groupé. Les frais d'installation de celui-ci s'élèvent à environ 500 francs par hôpital.

Le système a été couplé au site intranet de la FSSF (voir point 3.3.3, passage sur la plateforme nationale en ligne de la FSSF) pour permettre l'accès aux données relatives à la disponibilité des sages-femmes de Suisse orientale et aux communes couvertes par celles-ci et, ainsi, envoyer les SMS de manière plus ciblée. Cette solution, qui a été partiellement financée par la section Suisse orientale de la FSSF, a permis de réaliser des économies puisque grâce à elle, seules les sages-femmes susceptibles d'être libres et exerçant dans les communes concernées reçoivent la demande par SMS.

### Tessin

La section Tessin de la FSSF gère depuis 1997 une centrale téléphonique dont l'objectif principal est la mise en relation avec une sage-femme pour le suivi post-partum. Joignable 365 jours par an du lundi au vendredi de 10 h 00 à 20 h 00 et le week-end de 10 h 00 à 12 h 00, ce service s'adresse au personnel des maternités ainsi qu'aux (futurs) parents.

---

<sup>56</sup> [www.votresagefemme.ch](http://www.votresagefemme.ch) > Les parents ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>57</sup> Courriel du 13.01.2019 de Madame Gertsch, présidente de la section Suisse orientale de la FSSF

Chaque année entre 2015 et 2018, 760 à 930 sages-femmes ont ainsi assuré un suivi post-partum<sup>58</sup>.

Le planning annuel de la centrale téléphonique répartit les horaires de permanence entre les quatre régions que sont Lugano, Mendrisio, Locarno et Bellinzone. Celles comptant le plus de sages-femmes indépendantes assurent davantage de permanence que les autres. Chaque région organise ensuite à son gré la planification détaillée. La sage-femme qui assure la permanence est rémunérée à hauteur de 40 francs par jour. Depuis 2016, le service est cofinancé par le Fonds de loterie (Swisslos) du canton du Tessin, sur demande à renouveler chaque année.

### Thurgovie

Dans le canton de Thurgovie, l'association cantonale des sages-femmes assure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 un service téléphonique de mise en relation avec des sages-femmes indépendantes qui garantit la prise en charge du suivi post-partum dès la sortie de la maternité. Ce service est uniquement destiné au personnel des maternités des deux établissements de Spital Thurgau AG. Cependant, les habitantes de Thurgovie qui accouchent dans un autre canton et n'ont pas encore organisé leur suivi post-partum peuvent également être redirigées vers une sage-femme via la permanence téléphonique. Pour ce faire, les hôpitaux des autres cantons contactent tout d'abord certaines sages-femmes indépendantes, qui informent ensuite la personne assurant la permanence. Cette dernière organise alors officiellement la mise en relation avec l'accouchée. Comme les hôpitaux hors canton utilisent (jusqu'à présent) ce service à titre gratuit, ils n'ont pas accès au numéro direct de la permanence.

Assurée 365 jours par an de 9 h 00 à 17 h 00, la permanence téléphonique s'envisage comme une solution d'urgence lorsque pour une raison ou une autre, les accouchées n'ont pas encore trouvé de sage-femme à leur sortie de la maternité. Dans le cadre d'un mandat de prestations, l'association s'est engagée vis-à-vis des communes et des deux établissements de Spital Thurgau AG à prendre en charge tous les jours de l'année le suivi post-partum de l'ensemble des accouchées résidant ou séjournant dans le canton de Thurgovie, quels que soient leur statut social et leur couverture d'assurance. De même, elle garantit la transition avec les CP, qui dépend toutefois en premier lieu des capacités d'accueil et de la disponibilité sur le moment du centre concerné. Dans le canton de Thurgovie – et contrairement à ce qui se passe dans celui de Berne –, la transition vers les CP n'intervient pas selon un modèle défini. Chaque sage-femme informe les parents des possibilités offertes par les CP et ne fait directement appel à ces derniers que dans les cas critiques. En 2017, 293 sages-femmes ont été mises en relation avec des accouchées, et en 2018, elles étaient 331. Les coûts annuels sont pris en charge pour moitié par les communes de Thurgovie et pour moitié par Spital Thurgau AG. Sur arrêté du Conseil-exécutif du canton de Thurgovie du 30 juin 2015, ce financement, non limité dans le temps, est régi par l'article 44a de l'ordonnance thurgovienne sur l'assurance-maladie (*Verordnung des Regierungsrates zum Gesetz über die Krankenversicherung*, TG KVV), selon lequel la contribution des communes s'élève à 15 centimes par habitante et habitant par année. Les établissements hospitaliers s'acquittent d'une contribution forfaitaire équivalente en vertu d'une convention de prestations conclue entre l'association et Spital Thurgau AG. En complément, une convention de prestations réglant la contribution annuelle allouée à l'encouragement de la relève et au perfectionnement des membres de l'association est passée entre le canton et l'association.

### Valais, Valais romand

Dans le Bas-Valais, les sages-femmes indépendantes de la section Valais romand de la FSSF assurent un service des urgences, organisé en quatre régions : Chablais, Martigny, Sion et Sierre. La permanence du Chablais dispose d'un numéro unique. Pour les trois autres régions, une liste de garde est publiée tous les mois sur le site de la section avec, en regard

---

<sup>58</sup> Statistique interne 2005-2018 de la section Tessin de la FSSF, selon courriel du 04.04.2019 de Madame Coppa Dotti, co-présidente de cette section

de chaque jour, le numéro de la sage-femme à contacter<sup>59</sup>. Lorsqu'une accouchée n'a pas encore trouvé de suivi post-partum au moment de sa sortie de la maternité, le personnel de l'unité postnatale contacte la sage-femme de garde. Cette dernière rend visite à l'accouchée à domicile, et en cas de disponibilité, elle l'accompagne pendant toute la durée du post-partum. Dans le cas contraire, elle confie le suivi à une autre sage-femme. Cette solution garantit la prise en charge de tous les post-partum. La permanence téléphonique est également ouverte aux (futurs) parents recherchant eux-mêmes une sage-femme indépendante ou ayant besoin de renseignements. Si son objectif premier est de répondre aux besoins de suivi post-partum de dernière minute, elle a aussi un rôle de conseil. Des demandes de prise en charge non organisées au préalable parviennent pratiquement tous les jours aux quatre régions. Aucune statistique précise n'est cependant disponible à ce sujet. Le service est assuré bénévolement, sans soutien financier du canton<sup>60</sup>.

Le Haut-Valais ne dispose pas de service centralisé pour l'organisation du suivi post-partum.

### Suisse centrale

La centrale des sages-femmes de Suisse centrale<sup>61</sup> propose un service téléphonique de mise en relation avec une sage-femme indépendante dans un délai de 24 heures. Créée en 1999, elle est organisée en association depuis 2013. Son service téléphonique de mise en relation est avant tout utilisé par les hôpitaux, les professionnel-le-s et les parents du canton de Lucerne. Zoug, Uri, Nidwald, Obwald et Schwyz peuvent également y avoir recours, mais les appels en provenance de ces cantons sont beaucoup moins fréquents. Ce service est joignable cinq heures par jour en semaine (de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00) et deux heures par jour le samedi et le dimanche (de 10 h 00 à 12 h 00). Environ 700 mises en relation sont effectuées par an, contre près d'un millier auparavant, jusqu'à l'introduction d'un numéro payant en 2017<sup>62</sup> (2,50 francs / min), qui sert au financement. L'activité des sages-femmes est cependant bénévole. Les demandes concernent principalement la recherche de dernière minute d'un suivi post-partum. A l'avenir, l'association souhaiterait intervenir plus en amont, c'est-à-dire avant l'accouchement, et simplifier ainsi le planning des sages-femmes. Son ambition est de mettre en place un modèle du type de Familystart à Zurich, qui fonctionne à partir d'une inscription en ligne et d'une application mobile permettant ensuite la mise en relation avec une sage-femme. Comme l'organisation anticipée du suivi (post-partum) rendrait superflue la gestion d'une permanence téléphonique, la centrale des sages-femmes de Suisse centrale prévoit à terme de renoncer à proposer ce service.

### Zurich

Lancé à son tour dans le canton de Zurich en 2015, le programme Familystart<sup>63</sup> est très prisé. Il est financé par les subventions cantonales<sup>64</sup>, par les quatre hôpitaux participants ainsi que par les cotisations des sages-femmes indépendantes affiliées. La mise en relation avec une sage-femme pour le suivi post-partum ne passe pas par une centrale téléphonique, mais exclusivement par un formulaire d'inscription en ligne<sup>65</sup> rempli par les parents ou le personnel des hôpitaux. Selon les renseignements fournis par Familystart Zurich<sup>66</sup>, les femmes qui accouchent à la maternité de l'hôpital universitaire de Zurich sont majoritairement inscrites par le personnel de l'unité postnatale. Dans les autres hôpitaux participants, la proportion est de

---

<sup>59</sup> <http://www.sage-femme-valaisromand.ch/permanence/> ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>60</sup> Courriel du 29.01.2019 de Madame Sintado, présidente de la section Valais romand de la FSSF

<sup>61</sup> <http://www.hebammen-zentralschweiz.ch> > Hebammenzentrale > Angebot/ (en allemand uniquement) ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>62</sup> Entretien téléphonique du 09.01.2019 avec Madame Bachmann, présidente de la centrale des sages-femmes de Suisse centrale

<sup>63</sup> [www.familystart.ch](http://www.familystart.ch) > Über uns (en allemand uniquement) ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>64</sup> <https://fd.zh.ch> > Themen A-Z > Lotteriefonds > gewährte Beiträge > Beiträge 2015 (en allemand uniquement) ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

Zurich : 4<sup>e</sup> tranche (2015), aide initiale de 450 000 francs

<sup>65</sup> <https://familystart.eu.meteorapp.com/anmeldungHome> > Anmeldung (en allemand uniquement) ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>66</sup> Entretien téléphonique du 10.01.2019 avec Madame Demuth, Familystart Zurich

50 pour cent environ, les inscriptions restantes étant effectuées par les (futurs) parents eux-mêmes.

En 2017, l'association Familystart Zurich a procédé à 3045 mises en relation avec une sage-femme. Depuis l'été 2017, toutes les demandes sont suivies d'une prise en charge dans un délai de 24 à 48 heures maximum<sup>67</sup>.

#### Autres cantons

Il n'existe pas de service centralisé de mise en relation dans les autres cantons. D'après les médecins cantonaux<sup>68</sup> et les spécialistes des différentes sections de la FSSF, il n'y a ni besoin ni demande en la matière. Les raisons avancées sont par exemple que le canton ne compte qu'un seul hôpital doté d'une maternité et/ou peu de sages-femmes indépendantes, que celles-ci exercent dans un canton relativement petit et qu'elles y sont déjà bien organisées.

### **9.1.2 Conseil**

#### Bâle-Ville et Bâle-Campagne

La permanence téléphonique du programme FamilyStart des deux Bâle (voir point 9.1.1) propose, outre une mise en relation avec une sage-femme, un service de conseil ouvert douze heures par jour pour (futurs) parents et accouchées. Selon la situation, le cas est redirigé vers les CP ou des services médicaux ou bien donne lieu à l'organisation d'une visite à domicile d'une sage-femme. En 2017, la permanence téléphonique a reçu 1785 appels, mais rares étaient ceux concernant une demande de conseil<sup>69</sup>.

#### Genève

Dans le canton de Genève, Arcade Sages-Femmes (voir point 9.1.1) propose aux (futurs) parents et aux accouchées un éventail très complet de prestations de conseil. Une permanence téléphonique est ainsi assurée douze heures par jour en semaine et six heures par jour les samedis, dimanches et jours fériés. De plus, des locaux destinés à recevoir les personnes désirant échanger avec une sage-femme sont mis à disposition dans chacune des trois communes contribuant au financement du réseau. Par le conseil personnalisé qu'elle propose, mais aussi par ses cours, son matériel d'information et ses autres offres – salle d'allaitement, pèse-bébé, etc. –, l'Arcade assure un encadrement adéquat et coordonné des (futurs) parents et des familles avec nouveau-nés. En 2017, 8350 demandes de conseil téléphonique y ont été enregistrées et 2866 personnes se sont rendues dans ses locaux pour bénéficier de l'une ou l'autre de ses prestations<sup>70</sup>.

#### Tessin

La centrale téléphonique du Tessin (voir point 9.1.1), dont la mission première est la mise en relation avec une sage-femme, propose également un service de conseil. Les informations fournies dans ce contexte portent par exemple sur les diverses prestations proposées par les sages-femmes, les différents modes d'accouchement ou les cours de préparation à celui-ci. Le conseil personnalisé n'est possible que ponctuellement et se limite à des sujets bien circonscrits tels que les problèmes liés à l'allaitement et les modalités de sevrage. La centrale ne répond donc pas aux questions liées à la santé de l'enfant ou de la mère correspondant à un cas précis ; si nécessaire, elle redirige cependant l'appel vers un service médical ou organise la visite à domicile d'une sage-femme indépendante, qu'elle contacte après avoir consulté la liste de toutes les sages-femmes indépendantes susceptibles d'être disponibles dans la région concernée<sup>71</sup>. Cette liste est d'ailleurs également fournie tous les ans aux maternités et aux gynécologues de la région.

---

<sup>67</sup> Rapport annuel Familystart Zurich, [www.familystart-zh.ch](http://www.familystart-zh.ch) > Infomaterial (en allemand uniquement) ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>68</sup> Questionnaire en ligne de l'OMC auprès de certains offices homologues d'autres cantons, automne 2018-janvier 2019

<sup>69</sup> Rapport annuel 2017 de Familystart des deux Bâle

<sup>70</sup> Rapport annuel 2017 de l'Arcade sages-femmes, [www.arcade-sages-femmes.ch](http://www.arcade-sages-femmes.ch) > L'association ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>71</sup> [www.levatrici-ti.ch](http://www.levatrici-ti.ch) > Trova la tua levatrice (en italien uniquement) ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

### Valais, Valais romand

Dans le Bas-Valais, les sages-femmes indépendantes assurent bénévolement un service des urgences (voir point 9.1.1) destiné en premier lieu à la mise en relation de dernière minute avec une sage-femme pouvant assurer le suivi post-partum. Au besoin, la sage-femme de garde fournit des conseils aux (futurs) parents et aux accouchées dans le cadre d'entretiens plus ou moins longs – quatre à six minutes, mais aussi plus de dix minutes. Le cas échéant, elle s'occupe également de trier les demandes et de les rediriger vers une ou un pédiatre, les urgences pédiatriques ou les CP.

### Autres cantons

Dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel, il existe des permanences téléphoniques (voir point 9.1.1) chargées avant tout de la mise en relation avec une sage-femme. Si celles-ci n'ont pas pour objet d'être des services de conseil, elles peuvent fournir au besoin des renseignements sur les prestations des sages-femmes et, à titre exceptionnel, organiser un échange personnalisé avec une sage-femme.

Dans le canton de Zurich, le service de conseil téléphonique disponible 365 jours par an et 24 heures sur 24 dans le cadre du programme Familystart (voir point 9.1.1) a cessé ses activités fin 2018 en raison du faible nombre d'appels. Selon le rapport annuel 2017<sup>72</sup>, il avait donné lieu cette même année à 66 conseils par téléphone. Désormais, Familystart travaille en collaboration avec la permanence téléphonique Conseil aux parents de Pro Juventute, qui assure 24 heures sur 24 un soutien aux personnes de référence d'enfants et d'adolescents. Les modalités de coopération entre les deux entités sont en cours de définition<sup>73</sup>.

## **10. Documents complémentaires**

- 10.1** Document complémentaire 1 : Motion 149-2017 de Meuron *Sages-femmes : réduction des coûts de santé grâce à une offre professionnelle de conseil et de suivi en deux langues pour tout le canton* et réponse du Conseil-exécutif du 18 octobre 2017
- 10.2** Document complémentaire 2 : Procès-verbal des délibérations du Grand Conseil du 24 janvier 2018 concernant l'intervention parlementaire M149-2017
- 10.3** Document complémentaire 3 : Motion 205-2015 Fuchs *Faire connaître l'accouchement confidentiel* et réponse du Conseil-exécutif du 17 février 2016

---

<sup>72</sup> [www.familystart-zh.ch](http://www.familystart-zh.ch) > Infomaterial (en allemand uniquement) ; consulté pour la dernière fois le 25.10.2019

<sup>73</sup> Entretien téléphonique du 10.01.2019 avec Madame Demuth, Familystart Zurich